

# SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

PRÉFECTURE DU NORD

29 JUIN 2022

PLI RECOMMANDÉ

COMITE SYNDICAL DU 27 JUIN 2022  
DE 10 H 00 à 12 H 00

Délibération N° 2022 – 22

**Objet : Adoption du Budget Supplémentaire 2022.**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, le 27 juin 2022, son Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités par les délibérations N° 2018 – 20 en date du 02 juillet 2018 et N° 2018 – 37 en date du 20 décembre 2018,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Considérant la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en Comité Syndical le 31 janvier 2022,

Considérant le Budget Primitif pour l'exercice 2022 adopté le 28 Mars 2022 construit sans l'affectation du résultat,

Considérant l'affectation du résultat de l'exercice 2021 par la délibération n°2022-21 présentée ce jour,

## DECIDE

D'approuver les chapitres du budget supplémentaire d'administration générale du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités pour 2022, figurant en annexe de la présente délibération, qui présentent respectivement :

- Une inscription nouvelle de 841 776.31 euros sur le chapitre 011 à l'article 611 « contrats de prestations de services »
- Une inscription nouvelle de 2 271 971,47 euros sur le chapitre 21 « Immobilisation corporelles » à l'article 2315 « Installation, matériels et outillages » et correspondant aux dépenses de la Centrale Passpass.fr
- La reprise de l'affectation du résultat de fonctionnement reporté en compte 002 pour la somme de 3 034 792.65€
- L'inscription du solde d'exécution de la section d'investissement reporté en compte 001 pour la somme de 2 620 920.10€

D'adopter le Budget Supplémentaire 2022 en annexe de cette délibération qui présente un total de 841 776.31 € de dépenses nouvelles en section de fonctionnement et de 2 271 971.47€ de dépenses nouvelles en section d'investissement ainsi que 3 034 792.65 € de recettes en section de fonctionnement et 2 620 920.10 € de recettes en section d'investissement.

**AUTORISE**

Monsieur le Président du Syndicat Hauts de France Mobilités à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Franck DHERSIN

## Fiche informative délibération n° 2022 - 22

Comme indiqué dans la note de présentation associée du 28 Mars 2022, le Budget Primitif adopté le 28 Mars 2022 a été élaboré sur la base des recettes connues disponibles à cette date, et donc sans la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2021

Le compte Administratif 2021 conforme au Compte de Gestion et présenté au vote ce jour, permet d'effectuer l'affectation du résultat de l'exercice N-1.

L'objet de la présente délibération est donc de pouvoir compléter le Budget Primitif par le Budget supplémentaire, en termes de dépenses prévisibles grâce aux recettes supplémentaires induites par la reprise du résultat.

Les dépenses nouvelles ne concernent donc que le compte 611 en section de fonctionnement, et relatif aux prestations de services, ainsi que le compte 2315, en section d'investissement, relatif aux dépenses de la Centrale Passpass.fr.

Ces dépenses ont par ailleurs été inscrites et présentées dans le cadre du Rob 2022 le 31 janvier 2022.



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département: NORD  
PAIERIE REGIONALE

**HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES**

**NUMÉRO SIRET : 200023505-00015**

**POSTE COMPTABLE : 059080**

**Commune entre 500 et 3 500 hab.**

**BUDGET  
SUPPLEMENTAIRE**

**Voté par nature**

**BUDGET PRINCIPAL**

**Année 2022**

# S O M M A I R E

PAGES		Jointes	Sans objet
	<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>		
p. 1 / 1	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p. 2 / 2	B - Modalités de vote du budget		
	<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		
p. 3 / 3	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p. 4 / 4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p. 5 / 5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 6 / 6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 7 / 7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		
	A Section de FONCTIONNEMENT		
p. 8 / 10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p. 11 / 11	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B Section d' INVESTISSEMENT		
p. 12 / 12	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p. 13 / 13	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV - ANNEXES</b>		
	A Eléments du bilan		
		Jointes	Sans objet
p. 14 / 14	A2.1 Etat de la dette - Détail des Crédits de trésorerie		
p. 15 / 15	A2.2 Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p. 16 / 16	A2.3 Etat de la dette - Répartition emprunts par structure de taux	X	
p. 17 / 17	A2.4 Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p. 18 / 18	A2.5 Etat de la dette - Detail des opérations de couverture	X	
p. 19 / 19	A2.6 Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p. 20 / 20	A2.7 Etat de la dette - Autres dettes	X	
p. 21 / 21	A3 Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p. 22 / 22	A4 Etat des provisions	X	
p. 23 / 23	A5 Etalement des provisions	X	
p. 24 / 24	A6.1 Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p. 25 / 25	A6.2 Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p. 26 / 26	A8 Etat des charges transférées	X	
p. 27 / 27	A9 Détail des Opérations pour le compte de tiers	X	
	B Engagements hors bilan	X	
p. 28 / 28	B1.1 Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		
p. 29 / 29	B1.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
p. 30 / 30	B1.3 Etat des contrats de crédit-bail	X	
p. 31 / 31	B1.4 Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p. 32 / 32	B1.5 Etat des autres engagements donnés	X	
p. 33 / 33	B1.6 Etat des Engagements reçus	X	
p. 34 / 34	B1.7 Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	X	
p. 35 / 35	B2.1 Etat des autorisations de programme et des crédits de paiements afférents	X	
p. 36 / 36	B2.2 Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiements afférents	X	
p. 37 / 37	B3 Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale	X	
	C Autres éléments d'informations		
p. 38 / 39	C1 Etat du personnel		
p. 40 / 40	C2 Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p. 41 / 41	C3.1 Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p. 42 / 42	C3.2 Liste des établissements publics créés	X	
p. 43 / 43	C3.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p. 44 / 44	C3.4 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
	D Décisions en matière des taux - Arrêté et signatures		
p. 45 / 45	D1 Décisions en matière de taux		
p. 46 / 46	D2 Signatures	X	
		X	

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs
Population Totale (colonne h du recensement INSEE)	0
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
-----	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1 355 836.81	0.00
2	Produits des impositions directes par habitant	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	2 201 483.84	0.00
4	Dépenses d'équipement brute par habitant	1 871 417.75	0.00
5	En cours de la dette par habitant	5 104 659.19	0.00
6	Dotation Globale de Fonctionnement par habitant	0.00	0.00

\_\_\_\_\_ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier défini à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figure sur la fiche de préparation de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus. (cf articles L 2313-1, L 2313-2, R 2313-1, R 2313-2 et R 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirés les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement;
  - avec les chapitres 'Opérations d'équipement' de l'état III B3;
  - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitres de dépense 'Opération d'équipement'.

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne 'Pour mémoire') s'effectue par rapport au budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :

- sans reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) à compléter par 'du chapitre' ou 'de l'article'.

(2) rayer la mention inutile



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	841 776.31	
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	3 034 792.65 (si excédent)
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>841 776.31</b>	<b>3 034 792.65</b>

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1068 compris)	2 271 971.47	
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	2 620 920.10 (si solde positif)
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>2 271 971.47</b>	<b>2 620 920.10</b>

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>3 113 747.78</b>	<b>5 655 712.75</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent également aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recette, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas données lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	<b>VOTE</b> (3)	<b>TOTAL</b> (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	643 583.36		841 776.31	841 776.31	841 776.31
012	Charges de personnel et frais assimilés	601 457.46				
014	Atténuation de produits					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	54 526.00				
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 299 566.82</b>		<b>841 776.31</b>	<b>841 776.31</b>	<b>841 776.31</b>
66	CHARGES FINANCIERES	55 085.40				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500.00				
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET (4)					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 356 152.22</b>		<b>841 776.31</b>	<b>841 776.31</b>	<b>841 776.31</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	425 388.27				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	782 565.91				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 207 954.18</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>2 564 106.40</b>		<b>841 776.31</b>	<b>841 776.31</b>	<b>841 776.31</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
---	---

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	=	841 776.31
--	---	------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	<b>VOTE</b> (3)	<b>TOTAL</b> (=RAR + vote)
013	Atténuation de charges	4 654.05				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET					
73	IMPÔTS ET TAXES	1 306 000.00				
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	789 282.97				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 461.00				
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 108 398.02</b>				
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	180 000.00				
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (4)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 288 398.02</b>				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	275 708.38				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>275 708.38</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>2 564 106.40</b>				

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+	3 034 792.65
---	---	--------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	=	3 034 792.65
--	---	--------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	2 193 016.34
--	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) cf. p.4 IB - Modalités de vote.  
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
(3) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(5) D 023 = R 021; DI 040=RF 042; RI 040= DF 042 ; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.  
(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagements (Lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.  
(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.  
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)  
(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.  
(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Comptes de stocks et encours					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)	167 000.00				
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (7)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	981 903.67		2 271 971.47	2 271 971.47	2 271 971.47
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 148 903.67</b>		<b>2 271 971.47</b>	<b>2 271 971.47</b>	<b>2 271 971.47</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES Hors 1068					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	425 388.27				
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>425 388.27</b>				
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHÉE (9)					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 574 291.94</b>		<b>2 271 971.47</b>	<b>2 271 971.47</b>	<b>2 271 971.47</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	275 708.38				
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>275 708.38</b>				
	<b>TOTAL</b>	<b>1 850 000.32</b>		<b>2 271 971.47</b>	<b>2 271 971.47</b>	<b>2 271 971.47</b>

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 271 971.47

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Comptes de stocks et encours					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (7)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES Hors 1068	642 046.14				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (10)					
138	Subventions d'investissement					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
024	Produits de cessions d'immobilisations					
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>642 046.14</b>				
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHÉE (9)					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>642 046.14</b>				
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	425 388.27				
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	782 565.91				
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 207 954.18</b>				
	<b>TOTAL</b>	<b>1 850 000.32</b>				

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 620 920.10

2 620 920.10

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE  
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)

2 193 016.34

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

### 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	841 776.31		841 776.31
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar)			
66	CHARGES FINANCIÈRES (4)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
71	PRODUCTION STOCKBE (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>841 776.31</b>		<b>841 776.31</b>

+  
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

841 776.31

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE)			
	Total des Opérations d'équipement			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	2 271 971.47		2 271 971.47
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisatio (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
020	Dépenses imprévues			
	<b>Dépenses d'Investissement - Total</b>	<b>2 271 971.47</b>		<b>2 271 971.47</b>

+  
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 271 971.47

1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

2) Voir liste des opérations d'ordre.

3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

### 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
71	PRODUCTION STOCKEE			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>			+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	3 034 792.65
---	--------------

=	3 034 792.65
---	--------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	3 034 792.65
--	--------------

=	3 034 792.65
---	--------------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES-1068			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION (5)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisatio (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits de cessions d'immobilisations			
	<b>Recettes d'Investissement - Total</b>			+

<b>R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	2 620 920.10
---	--------------

+	2 620 920.10
---	--------------

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	=
-----------------------------------	---

=	2 620 920.10
---	--------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	2 620 920.10
---	--------------

=	2 620 920.10
---	--------------

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comite syndical (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>			
<b>60.</b>	<b>ACHATS ET VARIATION DE STOCKS</b>	643 583.36	841 776.31	841 776.31
<b>601</b>	<b>Achats stockés - Matières premières (et fourni</b>	7 300.00		
6011	Matières premières et fournitures autres que t			
6015	Terrains à aménager			
<b>602</b>	<b>Achats stockés - Autres approvisionnements</b>			
6021	Matières consommables			
60221	Combustibles et carburants			
60222	Produits d'entretien			
60224	Fournitures administratives			
60228	Autres fournitures consommables			
6023	Alimentation			
<b>6032</b>	<b>Variation des stocks des autres approvisionnem</b>			
<b>604</b>	<b>Achats d'études, prestations de services</b>			
6041	Achats d'études			
6042	Achats des prestations de services			
6045	Achats d'études, prestations de services (terr			
<b>605</b>	<b>Achat de matériel, équipements et travaux</b>			
<b>606</b>	<b>Achats non stockés de matières et fournitures</b>	7 300.00		
60611	Eau et assainissement			
60612	Energie - Electricité	1 300.00		
60618	Autres fournitures			
60623	Alimentation	1 500.00		
60624	Produits de traitement			
60628	Autres fournitures non stockées			
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement			
60631	Fournitures d'entretien	500.00		
60632	Fournitures de petit équipement	2 000.00		
6064	Fournitures administratives	2 000.00		
6068	Autres matières et fournitures			
<b>607</b>	<b>Achats de marchandises</b>			
6078	Autres marchandises			
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	383 773.69	841 776.31	841 776.31
611	Contrats de prestations de services	289 573.69	841 776.31	841 776.31
6132	Locations immobilières	64 000.00		
6135	Locations mobilières			
614	Charges locatives et de copropriété	12 000.00		
61522	Bâtiments			
61558	Autres biens mobiliers			
6156	Maintenance	3 900.00		
6161	Multirisques	4 000.00		
617	Etudes et recherches			
6182	Documentation générale et technique	1 300.00		
6184	Versements à des organismes de formation	4 000.00		
6185	Frais de colloques et séminaires	5 000.00		
6188	Autres frais divers			
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv			
<b>62.</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	252 509.67		
<b>622</b>	<b>Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</b>	51 000.00		
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs			
6226	Honoraires	50 000.00		
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
<b>623</b>	<b>Publicité, publications, relations publiques</b>	9 860.00		
6231	Annonces et insertions	4 860.00		
6232	Fêtes et cérémonies	4 000.00		
6236	Catalogues et imprimés	1 000.00		
6237	Publications			
6238	Divers			
<b>625</b>	<b>Déplacements, missions et réceptions</b>	2 500.00		
6251	Voyages et déplacements	1 000.00		
6256	Missions	1 500.00		
<b>626</b>	<b>Frais postaux et frais de télécommunications</b>	16 915.67		
6261	Frais d'affranchissement	16 915.67		
6262	Frais de télécommunications	150.00		
<b>627</b>	<b>Services bancaires et assimilés</b>	172 084.00		
<b>628</b>	<b>Divers</b>	19 284.00		
6281	Concours divers (cotisations...)	7 800.00		
6283	Frais de nettoyage des locaux			
6284	Redevances pour services rendus			
62871	A la collectivité de rattachement			
62878	A d'autres organismes	145 000.00		
<b>635</b>	<b>Autres impôts, taxes et versements assimilés (</b>			
63512	Taxes foncières			
63513	Autres impôts locaux			
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	601 457.46		
<b>621</b>	<b>Personnel extérieur au service</b>			
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta			
6218	Autre personnel extérieur	4 600.00		
<b>633</b>	<b>Impôts, taxes et versements assimilés sur rémun</b>			
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300.00		
6336	Cotisations au centre national et aux centres	4 300.00		
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	596 857.46		
64111	Rémunération principale	149 328.42		
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation			
64131	Rémunération	290 379.10		
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation			
6451	Cotisations à l'URSSAF.	91 939.00		
6453	Cotisations aux caisses de retraite	41 000.00		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	9 766.00		
6455	Cotisations pour assurance du personnel	343.86		
6456	Versement au F.N.C du supplément familial			
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	123.08		
6475	Médecine du travail, pharmacie	13 978.00		
6488	Autres charges			
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>			
<b>739</b>	<b>Reversement et restitution sur impôts et taxes</b>			
73942	Reversements sur taxe de versement mobilité			
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	54 526.00		
6532	Frais de mission des maires et conseillers	1 500.00		
65735	Groupement collect. et collect. statut particu			
657358	Autres groupements	53 001.00		
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	25.00		
65888	Autres			
	<b>DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>	1 299 566.82	841 776.31	841 776.31

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIÈRES (b)</b>			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	55 085.40		
66112	Intérêts, rattachement des ICNE	55 085.40		
661131	Aux communes membres du GFP			
661138	A d'autres tiers			
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts cré			
6616	Intérêts bancaires et sur opérations de financ			
6618	Intérêts des autres dettes			
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)</b>			
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 500.00		
6712	Amendes fiscales et pénales	1 500.00		
6745	Subventions aux personnes de droit privé			
678	Autres charges exceptionnelles			
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d)</b>			
6811	Dotations aux amortissements des immobilisatio			
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>			
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES = a+b+c+d+e</b>		1 356 152.22	841 776.31	841 776.31
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	425 388.27		
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)</b>	782 565.91		
<b>6811</b>	<b>Dotations aux amortissements des immobilisatio</b>	782 565.91		
<b>777</b>	<b>Quote-part des subventions d'investissement tr</b>			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE L'INVEST.</b>		1 207 954.18		
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (10)</b>			
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>		1 207 954.18		
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		2 564 106.40	841 776.31	841 776.31

+

RESTES A REALISER N-1 (11)

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

841 776.31

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du 66112 sera négatif

(6) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 'produit des cessions d'immobilisation')

(9) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
		4 654.05		
013	Atténuation de charges			
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv			
629	Rabais, remises, ristournes sur serv. extérieu	4 654.05		
64.	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>			
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel			
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale	4 654.05		
6479	Remboursement sur autres charges sociales			
70	<b>PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV</b>			
7024	Remboursement forfaitaire T.V.A.			
70388	Autres redevances et recettes diverses			
70878	par d'autres redevables	1 306 000.00		
73	<b>IMPÔTS ET TAXES</b>			
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 306 000.00		
7342	Versement mobilité	789 282.97		
74	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>			
74718	Autres	350 000.00		
7472	Régions			
7473	Départements	231 077.71		
74758	Autres groupements	186 444.56		
7478	Autres organismes	21 760.70		
748381	Compensation relèv. seuil pers. assuj. mobilit			
7488	Autres attributions et participations	8 461.00		
75	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>			
758	Produits divers de gestion courante	8 461.00		
7588	Autres produits divers de gestion courante			
	<b>RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 70+73+74+75+013	2 108 398.02		
77	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)</b>	180 000.00		
7711	Dédits et pénalités perçus			
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant			
7788	Produits exceptionnels divers	180 000.00		
78	<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d) (5)</b>			
7811	Reprises sur amortissements des immobilisation	2 288 398.02		
	<b>TOTAL DES OPÉRATIONS REELLES = a+b+c+d</b> (6)	275 708.38		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	275 708.38		
7777	Quote-part des subventions d'investissement tr			
79.	<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>			
796	Transferts de charges financières			
797	Transferts de charges exceptionnelles			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	275 708.38		
	<b>TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	2 564 106.40		+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	3 034 792.65
	=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	3 034 792.65

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.
- (2) voir Modalités de Vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040
- (8) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
010	Comptes de stocks et encours			
21	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	167 000.00		
2135	Installations générales, agencements, aménagement			
21538	Autres réseaux	100 000.00		
2158	Autres installations, matériel et outillage technique			
21735	Installations générales, agencements, aménagement			
217533	Réseaux câblés	25 000.00		
2181	Installations générales, agencements et aménagement	32 000.00		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000.00		
2184	Mobilier			
		981 903.67	2 271 971.47	2 271 971.47
23	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>			
2313	Constructions	981 903.67	2 271 971.47	2 271 971.47
2315	Installations, matériel et outillage technique			
		1 148 903.67	2 271 971.47	2 271 971.47
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>			
10	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES</b>			
10222	F.C.T.V.A.			
13	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
1311	Etat et établissements nationaux			
1327	Budget communautaire et fonds structurels			
13911	Etat et établissements nationaux			
13917	Budgets communautaires et fonds structurels			
		425 388.27		
16	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES</b>	425 388.27		
1641	Emprunts en euros			
27	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
275	Dépôts et cautionnements versés			
020	<b>Dépenses imprévues</b>			
		425 388.27		
	<b>Total des dépenses financières</b>	1 574 291.94	2 271 971.47	2 271 971.47
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	275 708.38		
040	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (5)</b>	275 708.38		
13.	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
13911	Etat et établissements nationaux	48 732.82		
13917	Budgets communautaires et fonds structurels	226 975.56		
28	<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</b>			
28.	<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</b>			
28158	Autres			
28181	Installations générales, agencements et aménagement			
041	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>			
		275 708.38		
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	1 850 000.32	2 271 971.47	2 271 971.47

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	+
<b>D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	+
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=
	2 271 971.47

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.
- (2) voir Modalités de Vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI040 = RF042
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 'produit des cessions d'immobilisation')
- (8) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI041 = RI041
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Vôtes de comité syndical (4)
<b>010</b>	<b>Comptes de stocks et encours</b>			
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
1311	Etat et établissements nationaux			
1317	Budget communautaire et fonds structurels			
1321	Etat et établissements nationaux			
1323	Départements			
1327	Budget communautaire et fonds structurels			
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES</b>			
1641	Emprunts en euros			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	642 046.14		
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES</b>	642 046.14		
10222	F.C.T.V.A.			
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	642 046.14		
	<b>Total des recettes financières</b>	642 046.14		
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	425 388.27		
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	782 565.91		
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (5) (6)</b>			
<b>21.</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>2183</b>	<b>Matériel de bureau et matériel informatique</b>			
<b>2184</b>	<b>Mobilier</b>	782 565.91		
<b>28.</b>	<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</b>	760 229.91		
<b>28158</b>	<b>Autres</b>	1 250.88		
<b>28181</b>	<b>Installations générales, agencements et aménag</b>	16 684.78		
<b>28183</b>	<b>Matériel de bureau et matériel informatique</b>	4 400.34		
<b>28184</b>	<b>Mobilier</b>			
<b>28283</b>	<b>Matériel de bureau et matériel informatique</b>	782 565.91		
	<b>TOTAL PRELEVEMENT DU FONCTIONNEMENT</b>			
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	1 207 954.18		
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	1 850 000.32		+

RESTES A REALISER N-1 (9)	+
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	2 620 920.10
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 620 920.10

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre RI040 = DF 042

(6) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre RI041 = DF 042 (produits des cessions d'immobilisation)

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 042 produits des cessions d'immobilisation)

(8) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(9) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI041 = RI041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Néture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N - 1	Montant des remboursements N - 1		Encours restant dû au 1er janvier
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
NEANT						
Total		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant. (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels

## IV - ANNEXES

IV

A2.2

## ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

## A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuariel					
- Emprunts auprès d'établissements de crédit CAISSE - FINANCEMENT CENTRALE NS20533EUR/0521377001 - CENTRALE	CAISSE D'EPARGNE ET DE LA BANQUE POSTALE	20/11/2016 18/05/2018	20/12/2016 18/05/2018	01/04/2018 01/09/2018	3 880 000,00 2 500 824,00 6 380 824,00	F F		0,950 1,380	0,950 1,380		A T	C C	N O	A-1 A-1
<b>TOTAL</b>					6 380 824,00									
<b>TOTAL GENERAL</b>					6 380 824,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

Nominal : montant emprunté à l'origine

Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)

Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois ...)

taux initial du contrat

Indiquer A pour annuel, M pour mensuelle, B : bimestrielle, T : Trimestrielle, X : autre

Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser

Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser

Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

## ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2

## A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes au 1/1/N

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			I.C.N.E. de l'exercice
						Type de taux d'intérêt (12)	Index (13)	Niveau de taux (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
A SAISIR - FINANCEMENT CENTRALE	N	0,00	A-1	2 845 333,32	9,00	F	0,950	258 666,67	27 030,67	0,00	18 514,15	
MON520533EUR/0521377/001 - CENTRALE	N	0,00	A-1	1 917 298,40	11,50	F	1,380	166 721,60	25 593,93	0,00	2 080,27	
TOTAL		0,00		4 762 631,72				425 388,27	52 626,60	0,00	20 594,42	
TOTAL GENERAL		0,00		4 762 631,72				425 388,27	52 626,60	0,00	20 594,42	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.  
 (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
 (12) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.  
 (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(16) Il s'agit des intérêts du au titre du contrat initial et comptabilisés au 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels du au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 668.



IV - ANNEXES

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Prêts ventilés par structure aux selon le risque le plus élevé	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/1/N (3)	Type d'inflations (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 1/1/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
					0,00									
<b>TOTAL GENERAL</b>														

Repartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.

Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

Montant, index ou formule.

Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

## A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

## A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type de structure de l'emprunt	Type d'indice sous-jacent	1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart. d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres Indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de Produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100.00					
	Encours Début	4 762 631.72					
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
F - Autres types de structure	Nombre de Produits						0
	% de l'encours						
	Encours Début						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES  
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture					Primes éventuelles				
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (5)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nominal de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option
			//					//	//	//		
			//					//	//	//		
			//	NEANT				//	//	//		
			//					//	//	//		
			//					//	//	//		

Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.  
Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.  
Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).  
Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : Annuelle, M : Mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : Trimestrielle, X : Autre

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)(suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/663	Produits c/668		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux  
 (6) Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget  
 (7) à compléter si l'instrument de couverture est un swap  
 (8) Catégorie d'emprunt Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

### A2.6 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital 01/01 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u>					
NEANT					
<b>TOTAL</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>					

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.  
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.  
(3) Il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 698.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

### A2.7 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventionns d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES POUR LES  
AMORTISSEMENT

## A 3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibérations du
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 1 000.00		13/02/2017
PROCEDURE AMORTISSEMENT	Biens ou catégories de biens amortis	Durée (en années)
Linéaire	Divers	0
Linéaire	Bâtiments légers	0
Linéaire	Bâtiments ordinaires	0
Linéaire	Matériels de transport	0
Linéaire	Infrastructure des voies	0
Linéaire	Machines et matériels divers	0

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS**

**A4**

**A4 - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		//				
		//				
		//				
		//				
TOTAL GENERAL						

Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.



## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN - ETALEMENT DES PROVISIONS

A5

## A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	NEANT		0			
			0			
			0			
			0			
			0			
TOTAL GENERAL						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent qui font l'objet d'un étalement

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	Vote (2)
	<b>Dépenses hors charges transférées (A)</b>		<b>I</b>
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES</b>		
1641	Emprunts en euros		
	<b>Dépenses et transferts à déduire (B)</b>		
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES</b>		
10222	F.C.T.V.A.		
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>		
	<b>Dépenses et transferts à déduire (B)</b>		
<b>139</b>	<b>Subventions d'investissement à transférer au c</b>		
13911	Etat et établissements nationaux		
13917	Budgets communautaires et fonds structurels		
	<b>Op. de l'exercice I</b>	<b>Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)</b>	<b>Solde d'exécution (3) (4) D001</b>
	<b>Dépenses à couvrir par des ressources</b>		<b>TOTAL II</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	vote (2)
<b>Ressources propres externes (a)</b>			
1022	Fonds d'investissement		
10222	F.C.T.V.A.		
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(3)</b>			
<b>28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</b>			
28158	Autres		
28181	Installations générales, agencements et aménag		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		
28184	Mobilier		
28283	Matériel de bureau et matériel informatique		
021	Virerment de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice <b>III</b>	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution <b>R001(4)(5)</b>	Affectation <b>R106 (4)</b>	TOTAL <b>IV</b>
<b>Total ressources propres disponibles</b>			2 620 920.10		2 620 920.10

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	
<b>Recettes propres disponibles</b>	IV	2 620 920.10
<b>Solde</b>	V = IV - II (6)	2 620 920.10

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance  
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II- Présentation général du budget - vue d'ensemble.  
(6) Indiquer le signe algébrique.

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV

A8

## A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

origine	Nature	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/68812) (III)	Solde (1)
	NEANT	0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9

## A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)

Date de délibération: / /

Intitulé de l'opération: 1 -				RECETTES 45.2			
DEPENSES 45.1							
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N
				Financement par le mandant et par d'autres tiers			
				Financement par le mandataire			
				Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, EMPRUNTS GARANTIS**

**B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art L2313-1 6°, L5211-36 et L5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		
	Année	Profil							taux (3)	Index (4)	(5) taux actuariel	taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	en (8)	en capital
			NEANT															
<b>TOTAL</b>																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour la fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser  
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuel, M : mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : Trimestrielle, X : Autre  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)  
 (4) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois ...)  
 (5) taux annuel, tous frais compris  
 (6) taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date du vote du budget.  
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)  
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

## IV - ANNEXES

IV

B1.2

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

## B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

	Valeur en euros
Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II
	482 485.37
	482 485.37
	3 034 792.65
	15.90

) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

) Les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS,  
CREDIT-BAIL**

**B1.3**

**B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

exercice origine contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	Cumul restant	Total (2)
	NEANT									

) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

) Total = (N+1,N+2,N+3,N+4) + restant cumul



**IV - ANNEXES**  
**ENGAGEMENTS HORS BILAN - CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

**B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.  
2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part d'investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS

B1.5

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés						
NEANT						

Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

"Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;

la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Les versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS

B1.6

## B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT					

## IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE  
CADRE DU VOTE DU BUDGET

IV

B1.7

## B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L2311-7 du CGCT)

Art. (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention  
(2) Dénomination ou numéro de la subvention  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Reste à financer de l'exercice N
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Restes à financer de l'exercice N+1

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

**B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Recettes			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Dépenses			
Restes à employer au 31/12/N			

Restes à employer au 01/01/N		Total Dépenses	
Total Recettes			
Restes à employer au 31/12/N			

Etat du personnel au 01/01/N

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
NEANT		0	0	0	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>		0	0	0	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL GENERAL (Hors emplois fonctionnels)</b>		0	0	0	0.00	0.00	0.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.  
 (2) Catégories : A, B ou C  
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.  
 (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.  
 ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année  
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présentera toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) à mi-année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recruté à mi-année correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12)  
 (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.



**IV - ANNEXES**

**IV**  
**C1**

**Etat du personnel au 01/01/N**

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
<b>Agents occupant un emploi non-permanent</b>						
0			0			
0		NEANT	0			
0			0			
<b>TOTAL GENERAL</b>	0					

- (1) Catégories : A, B ou C  
ADM: Administratif
- (2) Secteurs  
TECH: Technique  
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)  
S: Social  
MS: Médico-social  
MT: Médico technique  
SP: Sportif  
CULT: Culturel  
ANIM: Animation  
PM: Police  
OTE: Missions non rattachables à une filière

- (3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
3-1° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité  
3-1 : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi  
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes  
3-3-2° : absence de cadre d'emplois de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient  
3-3-3° : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou de secrétaires des groupements de communes de moins de 1000 habitants et de secrétaires des groupements de communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la mobilité de temps de travail est inférieure à 50 %  
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la mobilité de temps de travail est inférieure à 50 %  
3-3-4° : emplois à temps non-complet des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement  
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement  
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel  
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus  
A : autres (préciser)

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats paritaires doivent être libellés "A : Autres" et feront l'objet d'une précision. (ex : contrat aidé)
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3-3, 3-3-3-3, 3-3-3-3-3, 3-3-3-3-3-3 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS AVEC UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles  
L2313-1 et L2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public. Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) ...				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres ...				

Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)  
Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES, DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES CREEES</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<i>Autres organismes de regroupement</i>			
NEANT	//		
	//		
	//		
	//		
	//		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES  
ETABLISSEMENTS CREES

C3.2

## C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA NON ERIGE EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

**C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS</b>	<b>D1</b>

### D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de comite syndical (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'Habitation						
Taxe Foncière sur Bâti						
Taxe Foncière sur Non-Bâti						
Cotisation Foncière entreprises						
Total						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

## D2 - ARRÊTÉS - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	<input type="text" value="44"/>
Nombre de membres présents	<input type="text" value="24"/>
Nombre de suffrages exprimés	<input type="text" value="24"/>
VOTES :	
Contre	<input type="text" value="0"/>
Abstentions	<input type="text" value="2"/>
Pour	<input type="text" value="22"/>
Date de convocation :	<input type="text" value="16/6/2022"/>

Présenté par LE PRESIDENT,

A LILLE, le 27 JUIN 2022  
LE PRESIDENT,

Délibéré par comite syndical réuni en session Ordinaire

A LILLE, le 27 JUIN 2022  
Les membres du mite syndical,

  
 FRANCK DIESSIN  
 PRESIDENT  
 SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT, compte tenu de la réception en \_\_\_\_\_ préfecture, le 29 JUIN 2022 et de la publication le \_\_\_\_\_

A LILLE, le 01 JUIL. 2022  
  
 FRANCK DIESSIN  
 PRESIDENT  
 SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES